



Service de surveillance des communes

Service de surveillance
des communes
Rue des Gazomètres 7
Case postale 36
1211 Genève 8

Extrait du Registre des délibérations
du Conseil municipal

Séance du 2 novembre 2011

Présents: Mme Olga BARANOVA (S), M. Olivier BAUD (EàG), M. Gary BENNAIM (LR), M. Simon BRANDT (LR), M. Luc BROCH (S), Mme Sandrine BURGER (Ve), M. Rémy BURRI (LR), M. Julien CART (Ve), M. Jean-François CARUSO (MCG), Mme Maria CASARES (EàG), Mme Marie CHAPPUIS (DC), M. Michel CHEVROLET (DC), M. Sylvain CLAVEL (HP), Mme Sophie COURVOISIER (LR), M. Alain DE KALBERMATTEN (DC), M. Yves DE MATTEIS (Ve), M. Guy DOSSAN (LR), Mme Laurence FEHLMANN RIELLE (S), Mme Fabienne FISCHER (Ve), M. Pierre GAUTHIER (EàG), M. Morten GISSELBAEK (EàG), M. Jean-Paul GUISAN (LR), M. Jean-Philippe HAAS (MCG), M. Pascal HOLENWEG (S), M. Christo IVANOV (UDC), Mme Sarah KLOPMANN (Ve), M. Stefan KRISTENSEN (S), M. Jean-Charles LATHION (DC), M. Laurent LEISI (MCG), Mme Mireille LUISET (MCG), Mme Silvia MACHADO (S), Mme Danièle MAGNIN (MCG), M. Carlos MEDEIROS (MCG), Mme Anne MORATTI JUNG (Ve), M. Jacques PAGAN (UDC), M. Robert PATTARONI (DC), Mme Frédérique PERLER-ISAAZ (Ve), M. Jean-Charles RIELLE (S), Mme Maria Vittoria ROMANO (S), M. Pascal RUBELI (UDC), M. Pierre RUMO (EàG), Mme Alexandra RYS (DC), M. Tobias SCHNEBLI (EàG), M. Daniel SORMANNI (MCG), M. Pascal SPUHLER (MCG), Mme Brigitte STUDER (EàG), Mme Martine SUMI (S), M. Olivier TAUXE (UDC), M. Sylvain Laurent THEVOZ (S), Mme Julide TURGUT BANDELIER (Ve), Mme Nicole VALIQUER GRECUCCIO (S), M. Christian ZAUGG (EàG).

- 1) Biffer ce qui ne convient pas
- 2) Indiquer si c'est à la demande du Conseil d'Etat, du Conseil administratif ou du Maire, ou à la demande d'au moins un quart des Conseillers municipaux, avec la date dans l'un ou l'autre cas
- 3) L'affichage doit intervenir à partir du 6^e et au plus tard du 8^e jour ouvrable qui suit la date de la séance où la délibération a été adoptée (Art. 28, al. 1, LAC).
- 4) Etablir un extrait séparé pour chaque objet ayant donné lieu à une délibération. Les personnes ayant quitté la salle en cours de séance doivent être ôtées.

L'extrait doit être transmis au département, signé par la ou les personne(s) désignée(s) dans le règlement du Conseil municipal, à défaut par la ou les personne(s) habilitée(s) à signer le procès-verbal du Conseil municipal, en vertu de ce même règlement.

Joindre à chaque extrait : un exemplaire de la délibération mentionnant les votes (en cas d'unanimité, préciser le nombre de voix), ainsi que toutes pièces utiles à la prise de décision.

Un exemplaire e-mail de la délibération et des annexes est/sont à adresser à communes.administration@etat.ge.ch

Date: 3 novembre 2011

Le Conseil municipal, réuni en séance ¹⁾ ordinaire
~~extraordinaire~~ ²⁾

a pris la délibération suivante, qui sera affichée le: 10 novembre 2011

Objet: PR-717

Crédit de 292 000 francs destiné à la digitalisation de 73 plans d'exécution des modules existants de la maquette de la ville de Genève (échelle 1:500^e).

Signature/s: Alexandra Rys, présidente

Julien Cart, secrétaire